

l'expropriation justes. Ces procédés sont contraires aux coutumes canadiennes.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—DEMANDE DE DÉPÔT DES RAPPORTS SUR LES RADIOBALISES DE SECOURS

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir au sujet d'une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a un peu plus d'un an, mais le fait que cette question date de plus d'un an n'a vraiment aucune importance. De fait, je pose des questions à ce sujet depuis environ huit ans. Si je me suis adressé au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), c'est que jamais au cours de toutes ces années je n'avais réussi à obtenir de réponse du ministre des Transports (M. Pepin). Par ailleurs, il me paraissait plus intéressé que tout autre à la chose. Je regrette que le ministre de la Défense nationale quitte la Chambre ce soir. Je devrai donc m'en remettre au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael), qui représente un ministère dont, en huit ans, je n'ai jamais pu obtenir de réponse. Peut-être me réserve-t-il une surprise ce soir.

● (2200)

J'en viens tout d'abord à la question que j'ai posée le 21 octobre 1980. Ce jour-là, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale s'il voudrait bien insister auprès de son collègue, le ministre des Transports, pour qu'il dépose certains des rapports concernant les radiobalises de secours. Le ministre de la Défense nationale m'a répondu qu'il le ferait volontiers. Les radiobalises sont des appareils qui permettent de retrouver les avions perdus. Sans doute le secrétaire parlementaire le savait-il, mais mieux valait peut-être le consigner au compte rendu.

Le ministre de la Défense nationale a dit ce jour-là qu'il collaborait très étroitement avec le ministre des Transports à l'élaboration d'une nouvelle radiobalise de secours qui soit munie d'une bonne pile. Le secrétaire parlementaire se rappellera que nous avons consacré toute une session aux radiobalises. Le ministère des Transports avait arbitrairement décrété que tous les appareils d'une certaine catégorie au Canada devaient être équipés de radiobalises de secours. Et celles qui devaient être utilisées étaient munies de piles au lithium. Or, les piles au lithium se désintégraient lentement et non seulement ne fonctionnaient pas bien, mais encore causaient des

### L'ajournement

accidents. Quelque temps plus tard, le ministère des Transports a reconnu son erreur et a levé l'obligation d'utiliser des radiobalises munies de piles au lithium. Les propriétaires d'avion étaient alors libres d'utiliser ou non des radiobalises de secours.

Au cours de l'enquête Dubin, M. McLeish, directeur du transport aérien au Canada, a admis savoir que les radiobalises de secours posaient des problèmes. Cela m'ennuie qu'il ait malgré tout permis l'utilisation de ces instruments au lieu de chercher à redresser la situation.

Nous savons que les radiobalises peuvent sauver des vies. Dans sa réponse à ma question du 21 octobre, le ministre a dit qu'elles nous feraient épargner beaucoup d'argent aussi, mais il ne savait pas combien exactement. Au cours de l'enquête de M. Dubin, il a été question de 8 millions de dollars par année. C'est la somme que les unités de recherche et de sauvetage du ministère de la Défense nationale pourraient épargner si tous les avions légers avaient des radiobalises de secours. Il faudrait faire des recherches, si nous voulons des radiobalises efficaces.

J'avais aussi demandé au ministre de la Défense nationale s'il contribuerait à des recherches appropriées afin de doter le Canada de radiobalises de secours efficaces qui fonctionneraient dans nos conditions climatiques. Il est évident que rien n'a été fait.

J'ai lu dans le rapport de l'enquête Dubin que le ministère de la Défense nationale avait recommandé l'utilisation d'une pile alcaline ou au mercure parce que, même si elle ne satisfaisait pas aux normes, «elle serait meilleure que rien du tout». Peut-être, mais sûrement pas si on va forcer des propriétaires d'avions comme moi à dépenser une petite fortune. D'après un communiqué émis par le ministère en septembre dernier, il semblerait que les propriétaires seront obligés de dépenser 3.5 millions de dollars pour installer des radiobalises de secours sur lesquelles aucune norme ni aucun détail précis n'ont été rendus publics. La meilleure chose à faire est d'en acheter une de fabrication américaine parce que nous n'en avons pas au Canada qui font l'affaire. Nous ne sommes pas plus avancés que nous l'étions il y a huit ans et le ministère des Transports en est responsable au même degré. Est-ce que la recherche a été faite? Nous ne savons pas encore si les RBS vont fonctionner sur le réseau satellite en projet. Franchement, monsieur l'Orateur, nous ne savons pas si les 3.5 millions de dollars dont la dépense est prévue feront mieux que la dernière fois, où l'on prévoyait que huit ou neuf millions de dollars iraient dans les RBS.

● (2205)

Nous en avons franchement marre de l'attitude cavalière du ministère des Transports dans cette affaire. Me revoilà debout après huit ans et j'attends les réponses du secrétaire parlementaire. J'ai nettement l'impression, monsieur l'Orateur, que je serai bientôt debout encore une fois au sujet du même problème.